
Adresse de la société populaire de Chinon (Indre-et-Loire), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chinon (Indre-et-Loire), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 176;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22047_t1_0176_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

i'

[*La sté popul. de Chinon-sur-Vienne* (1), *régénérée par Ichon, représentant du peuple à la Conv.; Chinon, 6 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

A peine notre régénération est-elle commencée que, sans attendre son complément, nous cédon à l'impulsion qui nous presse de nous acquitter envers vous de la dette sacrée de la reconnaissance que nous vous devons pour tous vos pénibles et glorieux travaux et vous protester de notre inviolable attachement.

Ce n'est pas le langage de la flatterie que nous voulons vous parler, citoyens représentans, nous nous séduirions nous-mêmes et cette manière d'agir seroit indigne de républicains sans-culotes. Tels que nous sommes, nous vous dirons la vérité pure comme nous la sentons, et rien au-delà.

Appelés au poste aussi périlleux qu'éminent que vous remplissez par la confiance publique qui vous en a investis, vous n'avez pas trompé son espérance. Restez-y donc et achevez l'œuvre sublime de notre révolution. A quelle autre main pourrait-elle être mieux confiée ? Les faits parlent et nous n'allons faire que les retracer.

En reprenant les choses de plus haut nous voyons d'abord l'Assemblée Constituante que des maux incalculables avoient fait convoquer, poser pour bases de ses opérations les droits sacrés de l'homme et du citoyen; mais un faux respect pour un simulacre de puissance qu'elle voulut étayer de la sienne, au lieu de le renverser, lui fit admettre un alliage de pouvoirs qui, au lieu de s'aider, ne firent que se choquer et s'entraver comme cela devoit être, et c'est cette monstruosité politique qui a amené tous nos malheurs. Voilà, voilà le danger de ne faire les choses qu'à demi. La législature qui l'a suivie l'a bien senti, elle a vu le mal mais elle n'a pas eu le courage d'appliquer le remède.

Cet œuvre admirable vous étoit réservé, citoyens représentans, vous l'avez amené au degré où il est maintenant, vous le conduirez à la fin : allons, courage et persévérance !

Nous ne pouvons nous dissimuler le grand nombre de vos ennemis mais ils sont aussi les nôtres et nous sommes là pour les poursuivre et les terrasser partout ! S'ils entament nos frontières et nous attaquent sur tous les points, des phalanges invincibles non seulement leurs résistent et s'opposent à ce qu'ils nous pénètrent mais elles font plus : elles s'avancent sur leur territoire et envahissent leurs villes avec un succès aussi brillant que rapide pour faire repentir l'ennemi commun de son injuste agression.

C'est sur luy cependant que se fonde tout l'espoir de ceux du dedans. Toutes leurs machinations se concertent ensemble. Il y avoit un foyer commun : la mine étoit aux Thuilleries, mais toutes les filières en partoient et couvroient la surface de la République. Eh bien,

qu'en est-il résulté pour eux ? La honte, et pour vous, citoyens représentans, une gloire immortelle.

Votre œil perçant a tout déjoué, toutes les manœuvres ont été dévoilées, dissipées, annéanties. Les coupables connus ont été sur le champ punis. Vous n'avez rien ménagé, rien respecté que les droits du peuple, à qui vous avez tout sacrifié et qui est là debout avec vous pour s'opposer comme un mur d'airain aux ennemis de sa gloire et de ses droits, qu'il connoît aujourd'hui et qu'il ne confiera désormais qu'à des mains aussi pures que les vôtres, ou sa vengeance suivra de près les traîtres, s'il s'en montre.

Nous déguiser qu'il en existe encore ce seroit nous faire une étrange illusion; nous savons que nous marchons sur les précipices, que la montagne qui fait notre espoir est entourée de nuées orageuses, que le tonnerre gronde à ses pieds. Oui, nous nous flattons, et ce ne sera pas en vain, que s'il tombe par éclats, ce ne sera que pour écraser les vils reptiles du vallon fangeux qui l'entoure. Alors la gloire de notre montagne paroîtra avec toute sa majesté et demeurera aussi permanente et éclatante que l'astre du jour sous le ciel le plus serein.

Landry BOUCHER (*présid.*), CHESNON (*secrét.*).

j'

[*La sté popul. Montagnarde de Laurent-Médoc* (1), *à la Conv.; 20 therm. II*] (2)

Un nouveau Périclès conjurait la perte de notre liberté, vous l'avez démasqué, le glaive des loix a fait rentrer l'ambitieux et ses esclaves dans le néant; vous avez donc encore une fois sauvé la patrie, recevez-en le témoignage de notre reconnaissance.

Qu'ils tremblent les scélérats qui oseroient imiter ces fourbes ! Le peuple français est debout pour les exterminer, pour maintenir sa liberté, son gouvernement démocratique. Il l'a juré et la masse du peuple ne jure pas en vain.

Qu'ils tremblent les tirans coalisés ! Qu'ils frémissent de votre énergie forte de celle du peuple, s'ils ne l'admirent !

Le génie de la liberté ne cessera un instant de veiller sur son ouvrage. Il découvrira toutes leurs trames criminelles, déjouera tous les complots inhumains, pulvérisera toutes leurs tyrannies, et enfin, aidé de sa compagne l'égalité, il nivellera jusqu'à leurs trônes sanglans.

BICHON aîné (*secrét.*), HOSTENS fils (*présid.*), COUGUILHE (*secrét.*).

P.S. Le 16 Prairial nous vous invitâmes à nous envoyer le bulletin de vos séances. Votre comité des dépêches n'en a point fait mention dans sa réponse. En obviant à cet oubli, vous seconderiez nos désirs et hâteriez notre instruction (3).

(1) Ci-devant Saint-Laurent, Bec-d'Ambès.

(2) C 316, pl. 1269, p. 5. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^h).

(3) En marge : envoi au comité de Correspondance pour la demande de l'envoi du bulletin, 30 thermidor.

(1) Indre-et-Loire.

(2) C 316, pl. 1269, p. 6. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^h).